

OBJET PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE
ACCOMPAGNANT LE PROJET DE RENOVATION URBAINE
SUR UNE PARTIE DES QUARTIERS « VAUBAN - CAMELIAS - BUTOR »

APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEMANDER AU PREFET
DE PRESCRIRE UNE ENQUETE PUBLIQUE ET DE DECLARER CESSIBLES
AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS LES BIENS IMMOBILIERS
VISES PAR LA PROCEDURE

Afin d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle du projet de rénovation urbaine du quartier des Camélias (dossier ANRU), la Commune de Saint-Denis a décidé d'engager en 2011 une procédure d'expropriation visant d'une part à atteindre ses objectifs fonciers précisés par la convention pluriannuelle du 23 novembre 2009 et ses avenants et, d'autre part, à s'assurer la maîtrise du calendrier de réalisation du programme.

Je vous rappelle ici que le périmètre initial du projet de renouvellement urbain « Vauban-Camélias-Butor » concernait plusieurs quartiers, sur un territoire de 124 hectares. La Ville a néanmoins fait le choix de prioriser et de concentrer les interventions sur les quartiers des Camélias et de la Croisée des Ravines située plus au nord ; et ce sur un périmètre restreint de 67 hectares délimité par les quartiers de :

- la Providence à l'Ouest
- le Boulevard de Saint-François au Sud
- Champ-Fleuri et l'emprise du Boulevard Jean Jaurès au Nord
- la Trinité à l'Ouest.

Les principaux objectifs poursuivis par la Ville sur ce périmètre portent sur :

- le désenclavement du quartier, la clarification foncière et l'amélioration de la trame viaire,
- l'amélioration du parc de logements,
- le renforcement de l'offre en équipements culturels et sportifs.

Je vous rappelle ensuite que le projet de rénovation urbaine des Camélias ayant un impact sur l'environnement et nécessitant une expropriation, Monsieur le Préfet de la Réunion a prescrit par arrêté du 19 décembre 2012, modifié le 9 janvier 2013, l'ouverture d'une enquête publique portant sur la Déclaration d'Utilité Publique avec étude d'impact dudit projet ; laquelle s'est déroulée du 28 janvier au 28 février 2013 à la Mairie de Saint-Denis ainsi qu'en mairie annexe de Montgaillard. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 27 mars 2013 sur l'utilité publique du projet de rénovation urbaine des Camélias.

Rapport n° 14/5-12

Par courrier du 11 avril 2013, le Préfet de la Réunion a ensuite transmis à la Commune de Saint-Denis les conclusions du Commissaire enquêteur et sollicité, sous un délai de six mois, l'organe délibérant de la collectivité pour se prononcer par une Déclaration de projet sur l'utilité publique de l'opération (conformément aux articles L.126-1 du Code de l'Environnement et L.11-1-1 du Code de l'Expropriation).

Par délibération motivée du 21 septembre 2013, la Commune de Saint-Denis a confirmé l'intérêt général de l'opération et prononcé la déclaration de projet.

Ainsi, au vu du dossier de DUP constitué, le Préfet de la Réunion a par arrêté n° 13-2143/SG/DRCTCV/4 enregistré en date du 18 novembre 2013 déclaré d'utilité publique les acquisitions et travaux nécessaires au projet de rénovation urbaine du quartier des Camélias, sur le territoire de la commune de Saint-Denis.

Cet arrêté préfectoral précise par ailleurs que la Commune de Saint-Denis est autorisée à acquérir soit à l'amiable soit par voie d'expropriation (dans un délai de cinq ans à compter de l'arrêté préfectoral) les immeubles nécessaires à la réalisation de l'opération de rénovation urbaine.

Ces immeubles sont aujourd'hui limitativement fixés au nombre de cinq ; la plus grande partie des terrains concernés par ce projet de rénovation urbaine ayant été préalablement acquis par la Ville auprès des bailleurs sociaux de la zone (la SIDR pour une très large partie mais aussi la SHLMR et la SEMADER).

A ce stade de la procédure, les parcelles restant à acquérir sont référencées comme suit.

– **DM 253**

Il s'agit de la voie d'accès principal au lotissement « Les lataniers » approuvé par arrêté préfectoral du 05 juillet 1973 n° 2075-URB. Cette parcelle correspond dans les faits à un ensemble de voies ouvertes de longues dates à la circulation publique (Rue Georges Clémenceau, Rue Emile Zola, Rue Jules Ferry, Rue Anatole France) qu'il convient de reprendre et de mettre aux normes dans le cadre du projet de rénovation urbaine.

Cette parcelle de grande contenance (9 657 m²) a depuis sa création en 1973 été soumise au régime de l'indivision, si bien qu'aujourd'hui les services communaux ont identifiés pas moins de quinze ayant-droits.

– **DM 538**

Il s'agit d'une parcelle de 482 m² constituant un chemin de desserte interne au groupe d'habitations privées situés entre les rues Emile Zola à l'ouest, Jules Ferry au sud et Notre-Dame de la Trinité au Nord.

La maîtrise de ce terrain appartenant aujourd'hui à Monsieur Jean Marc NOURRY doit permettre à la Ville d'achever la maîtrise d'une unité foncière suffisante et nécessaire à la réalisation d'une opération de logements dits de type intermédiaires. Les parcelles actuellement maîtrisées par la Commune sont référencées section DM numéros 684, 685, 686 et 249.

Rapport n°14/5-12

– DM 109

Il s'agit d'une parcelle bâtie sur une emprise foncière de 789 m² selon les données du Cadastre et appartenant depuis 1971 à la société dénommée SARL SUPELIA (représentée par Madame Corinne Langlois, gérante).

Située au cœur de l'îlot central des Camélias, cette parcelle doit être acquise en totalité par la Ville afin d'engager la démolition des constructions existantes (type moyenne surface commerciale + bureaux à l'étage + entrepôt en sous-sol) et procéder à l'aménagement d'une place publique ouverte sur le futur pôle de santé des Camélias.

– DM 769

Cette parcelle de 359 m² constitue l'emprise de l'Allée de la Maternelle située côté Est du Boulevard Mondon.

Elle est aujourd'hui la propriété partagée de la SIDR et de la famille MINATCHY (propriétaire de la parcelle d'habitations cadastrée DM 565) respectivement à concurrence de 14/15ème et 1/15ème des droits indivis portant sur le bien.

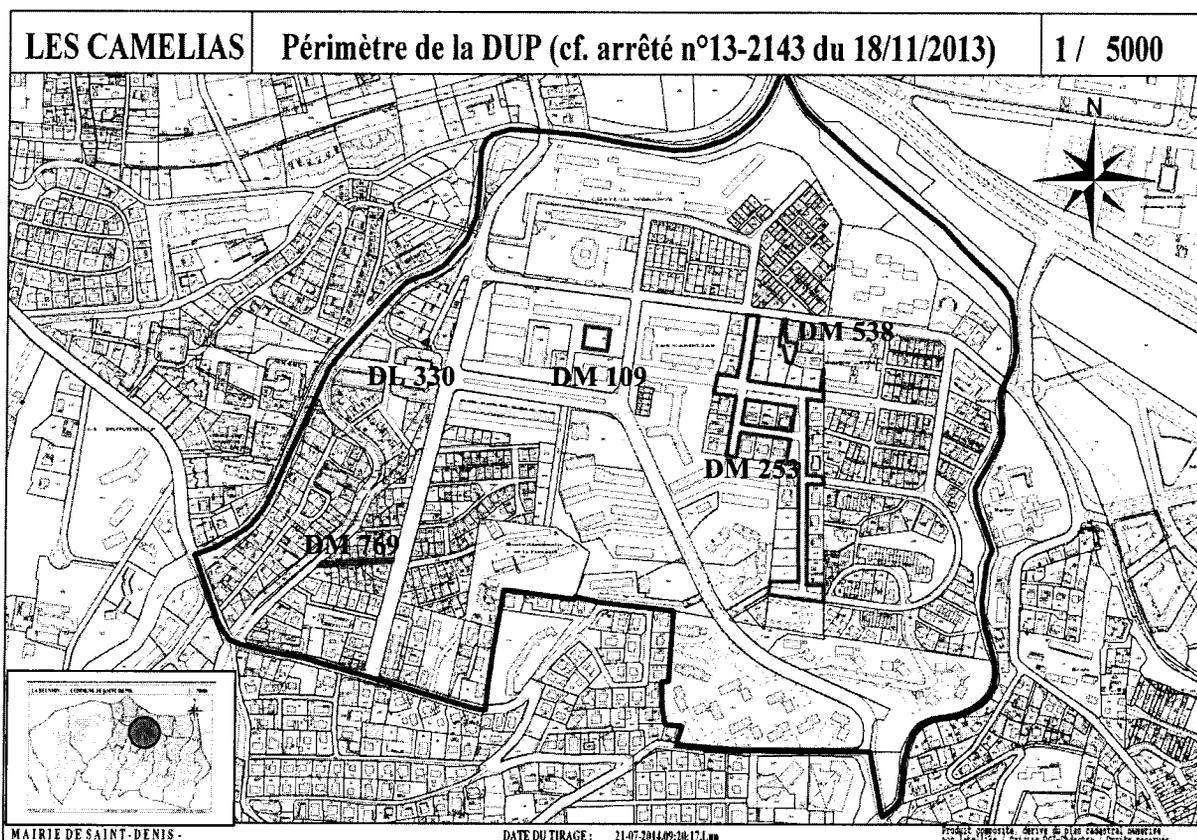
Cette parcelle fait partie de l'ensemble des venelles du groupe d'habitations n° 30 des Camélias qu'il convient de reprendre et de mettre aux normes de circulation ouverte au public.

– DL 330 partie

Cette parcelle d'habitation de 845 m² a récemment été acquise par la société MUTUALITE DE LA REUNION en vue d'y édifier un immeuble de bureaux nécessaires à ses activités.

Le besoin de la Commune porte sur une emprise foncière limitée à 18 m² située à l'angle sud-est de la parcelle et permettant de créer une jonction routière entre la contre-allée du Boulevard Mondon et la Rue Guy de Maupassant.

Les origines de propriété ainsi que les identités des propriétaires de chacun de ces terrains sont détaillées dans le dossier d'enquête parcellaire ci-annexé.



Au vu de ces éléments et de l'actualité opérationnelle du projet de rénovation urbaine du quartier des Camélias, je vous demande :

- d'approuver le dossier d'enquête parcellaire annexé ci-après ;
- de m'autoriser à demander au Préfet de la Réunion de prescrire auprès du Tribunal administratif de Saint-Denis l'ouverture d'une enquête publique portant sur le dossier d'enquête parcellaire ainsi constitué ;
- de m'autoriser à demander au Préfet de la Réunion, au vu du procès-verbal établi au terme de l'enquête par le Commissaire enquêteur et des documents éventuellement y annexés, de déclarer cessibles au profit de la Commune de Saint-Denis les propriétés ou parties de propriétés, bâties et non bâties, dont la maîtrise est nécessaire.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/09/2014

Gilbert ANNETTE

**OBJET PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE
 ACCOMPAGNANT LE PROJET DE RENOVATION URBAINE
 SUR UNE PARTIE DES QUARTIERS « VAUBAN - CAMELIAS - BUTOR »**

APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEMANDER AU PREFET
DE PRESCRIRE UNE ENQUETE PUBLIQUE ET DE DECLARER CESSIBLES
AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS LES BIENS IMMOBILIERS
VISES PAR LA PROCEDURE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles R.11-19 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la Convention pluriannuelle de rénovation urbaine 2007-2013 signée en date du 23 novembre 2009 et ses avenants prorogeant notamment le délai d'exécution de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2015 ;

Vu la délibération n° 11/2-01 du Conseil municipal prise en date du 23 avril 2011 aux fins d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique du projet de rénovation urbaine des Camélias, approuvant le dossier d'enquête préalable constitué par les services de la Ville et autorisant le Maire à solliciter le Préfet de la Réunion pour prescrire auprès du Tribunal administratif de Saint-Denis l'ouverture d'une enquête publique ;

Vu la demande déposée en Préfecture par le Maire de Saint-Denis en date du 9 juin 2011 pour soumettre à l'enquête publique le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération ;

Vu le courrier daté du 30 juillet 2012 du Préfet de la Réunion déclarant le dossier d'étude d'impact complet et régulier ;

Vu l'avis de l'Autorité Environnementale daté du 28 septembre 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2012, modifié par arrêté du 9 janvier 2013, prescrivant l'ouverture, sur le territoire de Saint-Denis, d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de rénovation urbaine du quartier des Camélias ;

Vu le dossier d'enquête constitué conformément aux dispositions de l'article R.11-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et le registre y afférent ;

Délibération n°14/5-12

Vu les pièces constatant d'une part que l'avis d'ouverture d'enquête a été publié, affiché et inséré dans deux journaux diffusés dans le département le 10 janvier 2013 puis le 28 janvier 2013 et, d'autre part, que le dossier d'enquête est resté déposé pendant 32 jours consécutifs à la Mairie de Saint-Denis ainsi qu'en Mairie annexe de Montgaillard ;

Vu les résultats de l'enquête, notamment le rapport et les conclusions favorables du Commissaire enquêteur sur l'utilité publique de l'opération en date du 27 mars 2013 ;

Vu la lettre en date du 11 avril 2013 du Préfet de la Réunion sollicitant l'avis sous un délai de six mois de l'organe délibérant de la Commune de Saint-Denis pour se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Denis le 21 septembre 2013 se prononçant sur l'intérêt général de l'opération de rénovation urbaine du quartier des Camélias ;

Vu l'arrêté daté du 18 novembre 2013 du Préfet de la Réunion déclarant d'utilité publique au profit de la Commune de Saint-Denis les acquisitions et travaux nécessaires au projet de rénovation urbaine du quartier des Camélias et autorisant la Commune de Saint-Denis à acquérir soit à l'amiable soit par voie d'expropriation (sous un délai de 5 ans à compter de l'arrêté) les immeubles nécessaires à la réalisation de l'opération envisagée ;

Sur le RAPPORT N° 14/5-12 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

10 abstentions
(dont 2 votes par procuration)

pour

↓
Madame ANILHA Fernande,
Messieurs VICTORIA René-Paul, LAGOURGUE Michel,
Madame DINDAR Nassimah, Messieurs HOARAU Serge,
HUBERT Richenel, MOREL Jean-Jacques
et Madame VITRY Faouzia

↓
autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1

Approuve le dossier d'enquête parcellaire ci-annexé.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à demander au Préfet de la Réunion de prescrire auprès du Tribunal administratif de Saint-Denis l'ouverture d'une enquête publique portant sur le dossier d'enquête parcellaire ainsi constitué.

Délibération n°14/5-12

ARTICLE 3

Autorise le Maire à demander au Préfet de la Réunion, au vu du procès-verbal établi au terme de l'enquête par le Commissaire enquêteur et des documents éventuellement y annexés, de déclarer cessibles au profit de la Commune de Saint-Denis les propriétés ou parties de propriétés dont la maîtrise est nécessaire à la réalisation du projet de rénovation urbaine des Camélias.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140830-14512-1B-DE
Date de réception préfecture : 02/09/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/09/2014



Gilbert ANNETTE

**PROJET DE RENOVATION URBAINE DES QUARTIERS
« VAUBAN - CAMELIAS - BUTOR »**

**OBJET : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET DE RENOVATION
URBAINE SUR UNE PARTIE DES QUARTIERS « VAUBAN - CAMELIAS - BUTOR »**

**DOSSIER D'ENQUETE
PARCELLAIRE**

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140830-14512-2-DE
Date de réception préfecture : 02/09/2014

1/ Plan de situation

2/ Périmètre de la DUP et identification des parcelles visées par la procédure

3/ **Terrier n°001** : parcelle **DM 253**, sise la Rue Georges Clémenceau aux Camélias (97400).

4/ **Terrier n°002** : parcelle **DM 538** , sise le Boulevard Notre-Dame de la Trinité aux Camélias (97400)

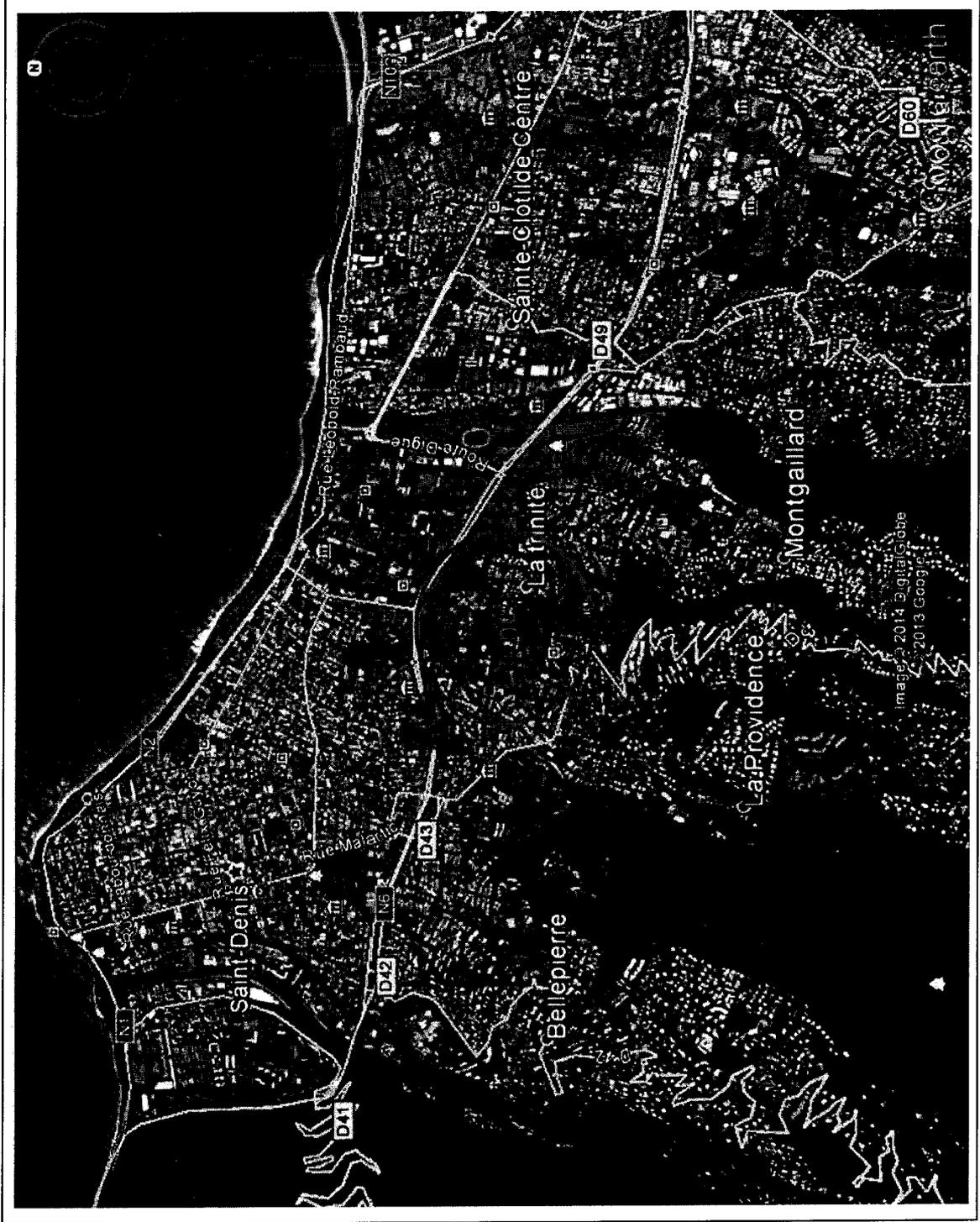
5/ **Terrier n°003** : parcelle **DM 109**, sise l'Avenue des Cocotiers aux Camélias (97400).

6/ **Terrier n°004** : parcelle **DM 769**, sise l'Allée de la Maternelle aux Camélias (97400).

7/ **Terrier n°005** : parcelle **DL 330 partie** , sise le 26 Boulevard Doret aux Camélias (97400).

8/ Annexe : *arrêté préfectoral n°13-2143/SG/DRCTCV/4 e nregistré le 18 novembre 2013 déclarant d'utilité publique les acquisitions et travaux nécessaires au projet de rénovation urbaine du quartier des Camélias (périmètre ANRU) sur le territoire de la Commune de Saint-Denis.*

**PROJET DE RENOVATION URBAINE DES CAMELIAS - COMMUNE DE SAINT-DENIS (97400)
DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE**

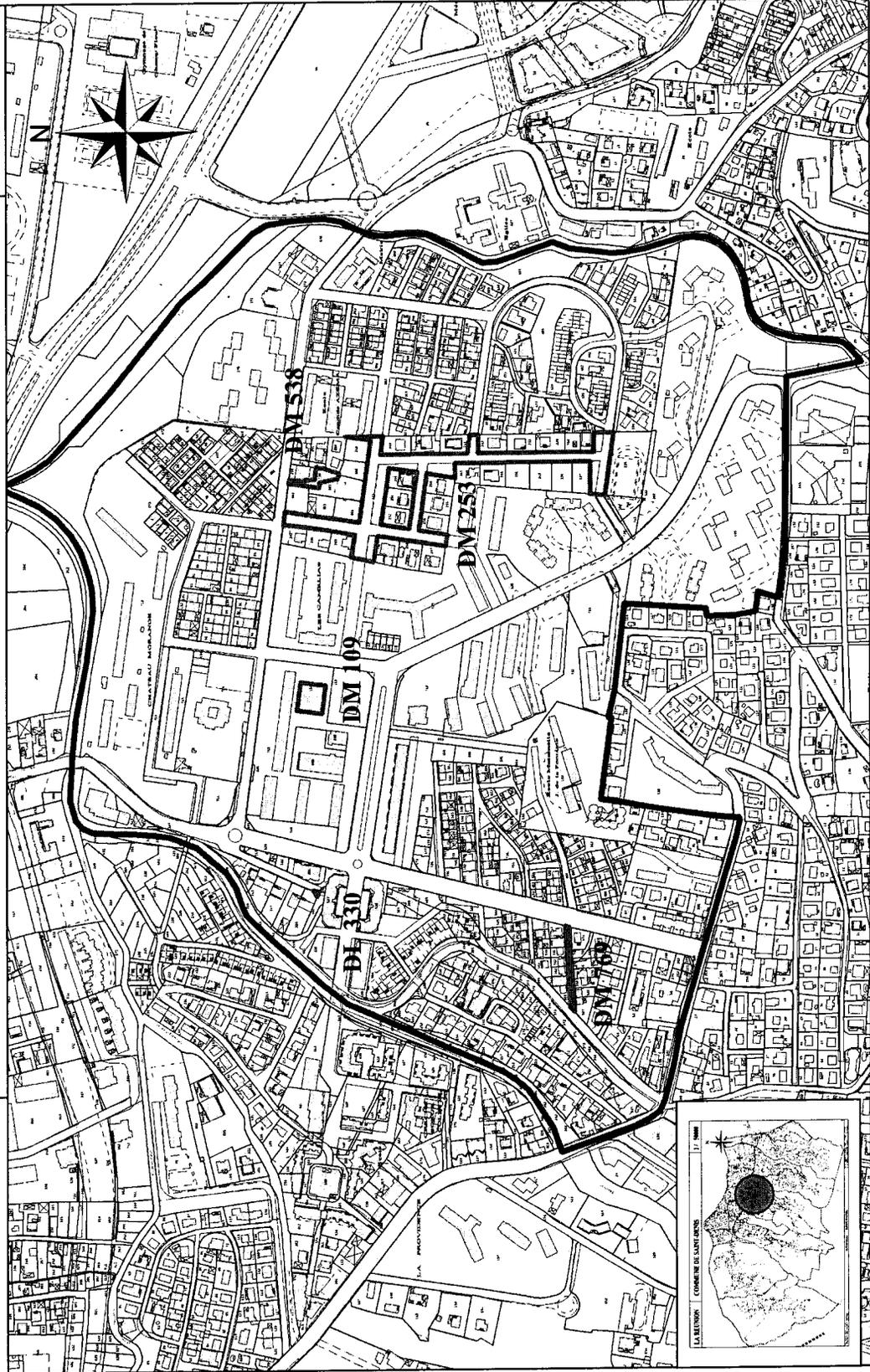


PROJET DE RENOVATION URBAINE DES CAMELIAS - COMMUNE DE SAINT-DENIS (97400)
DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

LES CAMELIAS

Périmètre de la DUP (cf. arrêté n°13-2143 du 18/11/2013)

1 / 5000



PROJET D'ENQUETE PARCELLAIRE
EN VUE DE LA RENOVATION URBAINE
DU QUARTIER DES CAMELIAS

DATE DU TIRAGE : 21-07-2014 09:20:17 LUN

MAIRE DE SAINT-DENIS

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140830-14512-2-DE
Date de réception préfecture : 02/09/2014

**PROJET DE RENOVATION URBAINE DES CAMELIAS - COMMUNE DE SAINT-DENIS (97400)
DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE : Parcelle DM 253**

N° de terrier	N° de plan parcellaire	Propriétaire(s) présumé(s) selon matrice cadastrale	Référence Cadastre du Bien		Emprise acquise		Reliquat		
			Numéro	Lieu-dit	Surf. (m²)	Numéro	Surf. (m²)	Numéro	Surf. (m²)
001	1	Propriétaire/indivision : NOURRY /Hervé Résidence Gulf Stream – Apt n°45 – Bd du Dr Jules Pouget – 62520 LE TOUQUET Paris Plage Propriétaire/indivision : GERBITH /Lydia 1 Résidence Techer – 11 rue des Tourtereaux – 97400 Saint-Denis	DM 253	Les Camélias	9 657 m²	DM 253	9 657 m²	néant	néant

IDENTIFICATION DE(S) PROPRIETAIRE(S) ACTUELS :

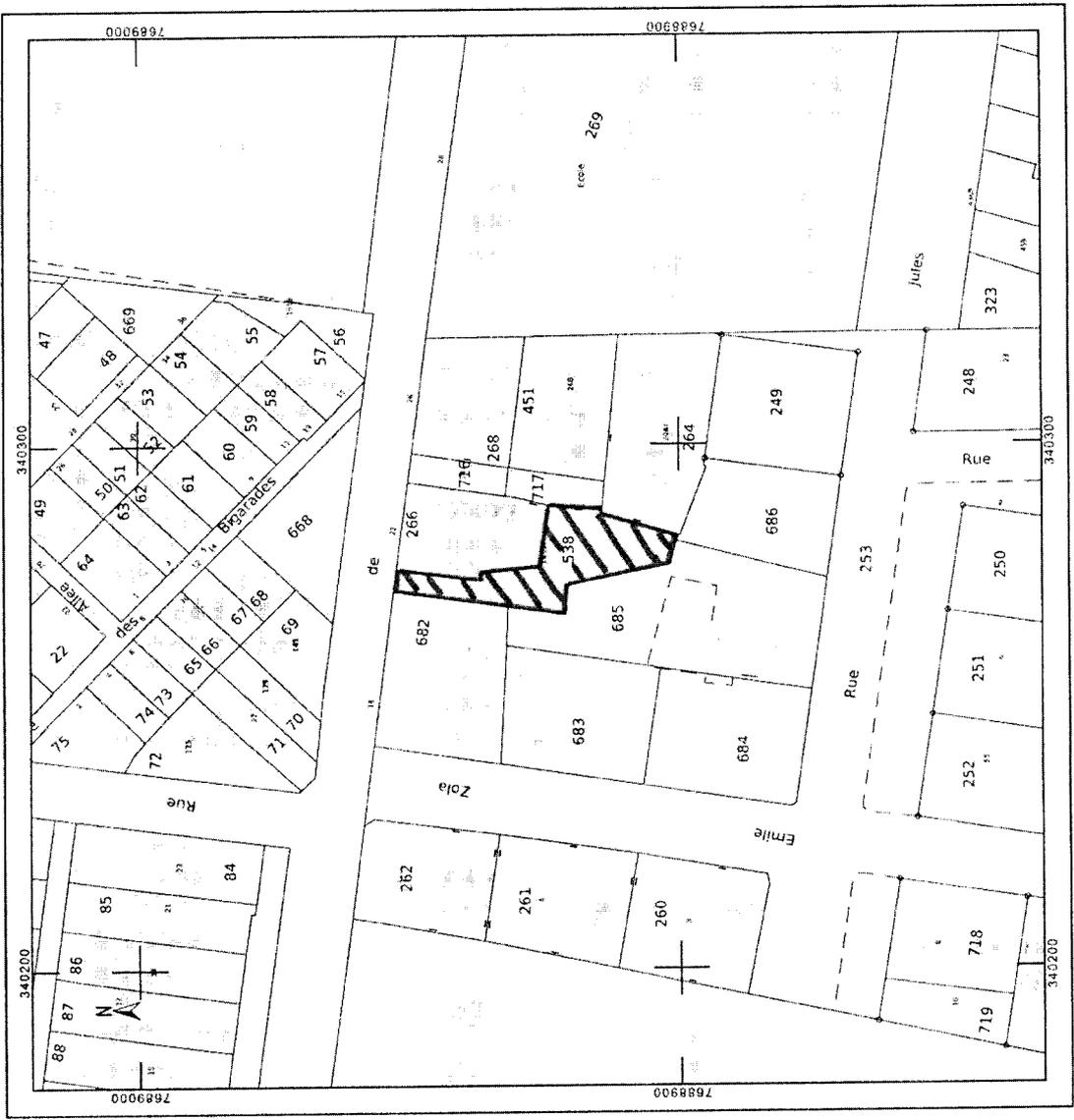
Au vu des recherches effectuées par les services de la Ville, la propriété de la parcelle DM 253 appartient en indivision à :

- **Madame Marie Suzy Rachel NOURRY**, retraitée. Née à Saint-Denis de la Réunion le 26 juillet 1944. Epouse de Monsieur Philippe Guy BEAUVAL. Demeurant au 54 Rue Tesson 97490 Sainte-Clotilde
- **Madame Catherine Michelle NOURRY**, aide-comptable. Née à Saint-Denis de la Réunion le 25 septembre 1946. Divorcée de Monsieur Alain Karl HOARAU.
- **Madame Marguerite Marie Isabelle NOURRY**, secrétaire médicale. Née à Saint-Denis de la Réunion le 07 janvier 1949. Célibataire. Demeurant au 1 Rue Pelet de Lozère – 94700 Maisons-Alfort.
- **Monsieur Joseph Calixte Bernard NOURRY**, cultivateur. Né à Saint-Denis de la Réunion le 19 avril 1950. Célibataire. Demeurant à Périgueux (24000)
- **Madame Denise Véronique Gabrielle NOURRY**, sans profession. Née à Saint-Denis de la Réunion le 11 août 1951. Epouse de Monsieur Etienne Luc Fernand Marie BOTTARD. Demeurant à Bourges (18000)
- **Mademoiselle Christine Marie Emmanuelle NOURRY**, secrétaire médicale. Née à Saint-Denis de la Réunion le 09 septembre 1952. Célibataire. Demeurant à Londres – Grande Bretagne – 10 Carlton Vale – Flat B NW6 SEE.
- **Monsieur Joseph Evariste Christian NOURRY**, gérant de station-service. Né à Saint-Denis de la Réunion le 28 octobre 1953. Epoux de Madame LIBEL Marie Paule. Demeurant au 17 Rue Georges Clémenceau – Les Camélias – 97400 Saint-Denis.
- **Monsieur Alain Joseph Hervé NOURRY**, mécanicien. Né à Saint-Denis de la Réunion le 10 mai 1955. Célibataire. Demeurant au 2B Rue Emile Zola – Les Camélias – 97400 Saint-Denis
- **Monsieur Jean Daniel NOURRY**, informaticien. Né à Saint-Denis de la Réunion le 27 octobre 1956. Célibataire. Demeurant au 11 Rue Georges Clémenceau – Les Camélias – 97400 Saint-Denis.
- **Monsieur Jean Marc NOURRY**, menuisier. Né à Saint-Denis de la Réunion le 19 janvier 1959. Epoux de Madame Marie Eline GRONDIN. Demeurant au 20 Bd de la Trinité – Les Camélias – 97400 Saint-Denis.
- **Mademoiselle Colette Suzanne Marie Noëlle NOURRY**, comptable. Née à Saint-Denis de la Réunion le 25 décembre 1960. Célibataire. Demeurant à Périgueux (24000)
- **Madame Marie-Céline Christiane GERBITH**. Née à Saint-Denis de la Réunion le 27 novembre 1949. Divorcée de Monsieur MODEL Y Jean Michel. Demeurant au 28 Ramps Ozoux – Apt n°8 – Résidence Ozoux – 97400 Saint Denis
- **Madame Cécile Marie Andrée GERBITH**. Née à Saint-Denis de la Réunion le 26 août 1952. Divorcée de Monsieur BORNANCIN Alain. Demeurant au 34 Rue des Bouvreuils – 32000 Auch.
- **Madame Yolande Rachel GERBITH**. Née à Tamatave (MADAGASCAR) le 06 avril 1956. Divorcée de Monsieur MONFERRAN Serge.
- **Monsieur NOURRY Evariste**, enfant de Monsieur NOURRY Jean Claude Hervé, né le 31 mars 1938 à Saint-Denis de la Réunion et décédé le 05 septembre 1998 à Soissy sous Montmorency (95230)

- **M. NOURRY Dorian**, enfant de Monsieur NOURRY Jean Claude Hervé, né le 31 mars 1938 à Saint-Denis de la Réunion et décédé le 05 septembre 1998 à Soissy sous Montmorency (95230)
- **M. NOURRY Hervé**, enfant de Monsieur NOURRY Jean Claude Hervé, né le 31 mars 1938 à Saint-Denis de la Réunion et décédé le 05 septembre 1998 à Soissy sous Montmorency (95230)
- **Mimé NOURRY Clémence**, enfant de Monsieur NOURRY Jean Claude Hervé, né le 31 mars 1938 à Saint-Denis de la Réunion et décédé le 05 septembre 1998 à Soissy sous Montmorency (95230)

ORIGINE(S) DE PROPRIETE TELLE QU'ELLE(S) RESULTE(NT) DES RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS PAR LA COMMUNE :

1. La propriété de la parcelle cadastrée DM 253 aux Camélias est devenue appartenir pour moitié indivise chacune à **Mademoiselle GERBITH Anaïs Lydia** et à **Madame GERBITH Ermance Suzette épouse NOURRY** suivant acte contenant partage de biens indivis passé par-devant Maître Michel GRONDIN, notaire à Saint-Denis (Réunion), le 27 décembre 1977 publié et enregistré à la Conservation des Hypothèques de Saint-Denis (Réunion) le 03 janvier 1978 Volume 2361 n°18 .
2. Puis, suivant décès respectifs de :
 - Mademoiselle GERBITH Anaïs Lydia, à Saint-Denis de la Réunion le 16 septembre 1984,
 - Madame GERBITH Ermance Suzette à Saint-Denis de la Réunion le 05 mars 2003 et son conjoint, Monsieur NOURRY Joseph Hervé, le 11 mai 1999 à Saint-Denis de la Réunion.
 - Monsieur NOURRY Jean Claude Hervé, le 05 septembre 1998 à Soissy sous Montmorency (95230)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Parcelle DM 538

Extrait de plan parcellaire n° 002 :

Département : LA REUNION
 Commune : SAINT DENIS

Section : DM
 Feuille : 001 DM 01
 Echelle d'origine : 1/1000
 Echelle d'édition : 1/1000
 Date d'édition : 22/04/2014
 (Liaison horaire de Paris)
 Coordonnées en projection : RGR92UTM

Le plan visuelisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
 Saint Denis de la Réunion
 1 rue Champ Fleuri B.P. 7014 97701
 97701 Saint Denis cedex 9
 Tél. 02.42.48.69.16 - Fax 02.42.48.69.02
 cdtf.saint-denis-de-la-reunion@dof.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
 cadastre.gouv.fr
 ©2012 Ministère de l'Economie et des Finances

**PROJET DE RENOVATION URBAINE DES CAMELIAS - COMMUNE DE SAINT-DENIS (97400)
DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE : Parcelle DM 538**

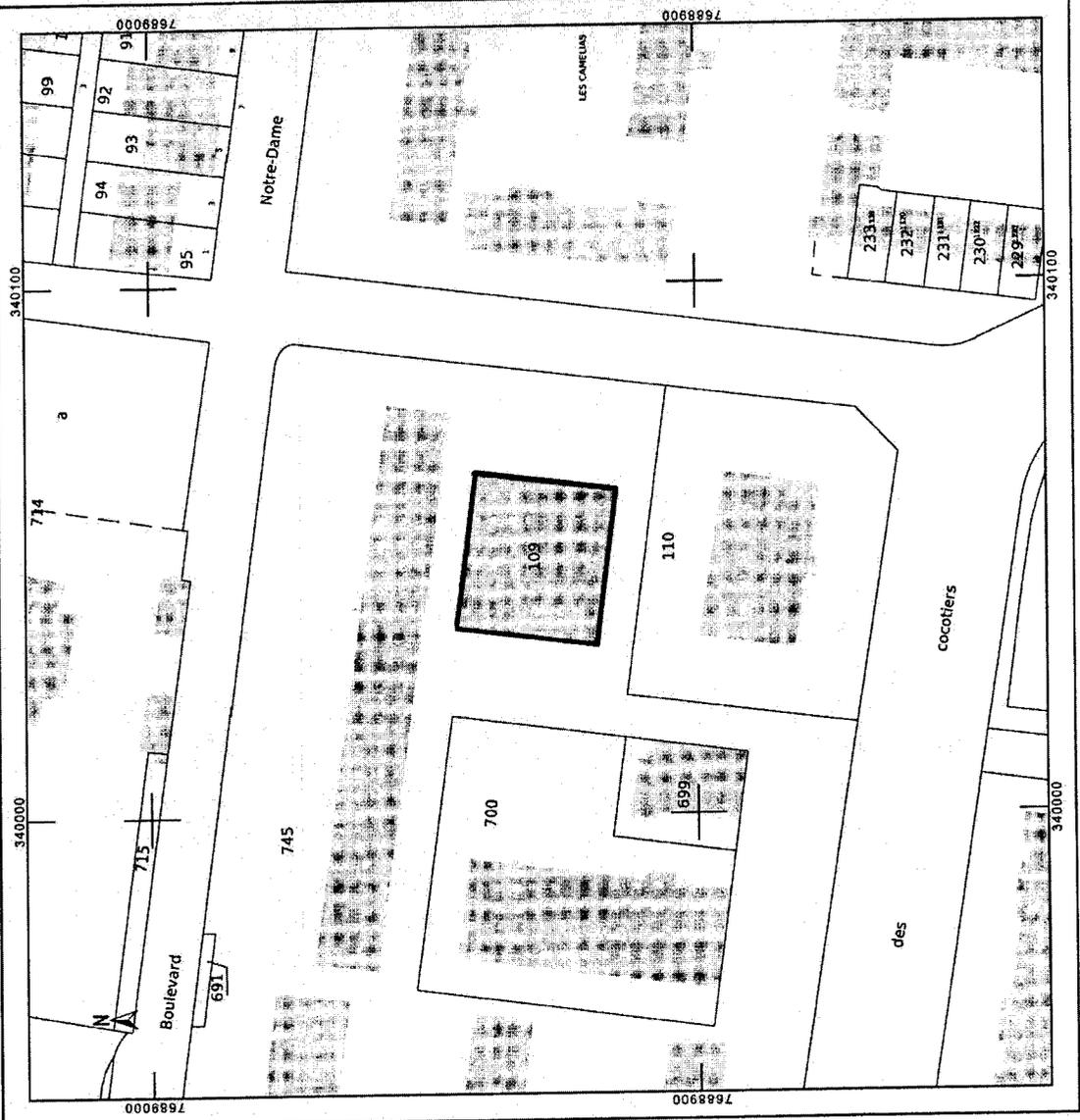
N° de ferrier	N° de plan parcellaire	Propriétaire(s) présumé(s) selon matrice cadastrale	Référence Cadastreale du Bien		Emprise acquise		Reliquat		
			Numéro	Lieu-dit	Surf. (m ²)	Numéro	Surf. (m ²)	Numéro	Surf. (m ²)
002	2	Propriétaire : Monsieur NOURRY Jean Marc 20 Bd Notre-Dame de la Trinité – Les Camélias 97400 SAINT-DENIS	DM 538	Les Camélias	482 m ²	DM 538	482 m ²	néant	néant

IDENTIFICATION DE(S) PROPRIETAIRE(S) ACTUELS :

Monsieur NOURRY Jean Marc, menuisier, demeurant au 20 Boulevard Notre-Dame de la Trinité – Les Camélias – 97400 Saint-Denis.
Né à Saint-Denis de la Réunion le 19 janvier 1959.

ORIGINE(S) DE PROPRIETE TELLE QU'ELLE(S) RESULTE(NT) DES RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS PAR LA COMMUNE :

1. Selon acte de donation-partage établi le 26 avril 1995 par Maître Jacques MACE, notaire à Saint-Denis (Réunion), publié et enregistré à la Conservation des Hypothèques de Saint-Denis le **13 juillet 1995 Volume 1195P n°3337**, assorti d'une attestation rectificative établie par Maître Jacques MACE le 18 septembre 1995 publiée et enregistrée au Bureau des Hypothèques de Saint-Denis (Réunion) le **27 septembre 1995 Volume 1995P n°4636**, **la nue-propriété** de la parcelle cadastrée DM 538 est devenue appartenir à Monsieur NOURRY Jean Marc, menuisier, né à Saint-Denis (Réunion) le 19 janvier 1959.
2. Enfin, suivant décès de Monsieur NOURRY Joseph Hervé et de Madame GERBITH Ermance Suzette, son épouse, respectivement survenus le 11 mai 1999 et le 05 mars 2003 à Saint-Denis (Réunion), Monsieur NOURRY Jean Marc hérite de l'**usufruit** du bien.



<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p>	
<p>Parcelle DM 109</p>	
<p>Extrait de plan parcellaire n° 003</p>	
<p>Département : LA REUNION</p> <p>Commune : SAINT DENIS</p>	
<p>Section : DM Feuille : 000 DM 01</p> <p>Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000</p> <p>Date d'édition : 26/02/2014 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGR92UTM</p>	
<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Saint Denis de la Réunion 1 rue Champ Fleuri B.P 7014 97701 97701 Saint Denis cedex 9 tél. 02.62.48.89.18 -fax 02.62.48.69.02 odit.saint-denis-de-la-reunion@dgi.finances.gouv.fr</p>	
<p>Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr ©2012 Ministère de l'Économie et des Finances</p>	

**PROJET DE RENOVATION URBAINE DES CAMELIAS - COMMUNE DE SAINT-DENIS (97400)
DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE : Parcelle DM 109**

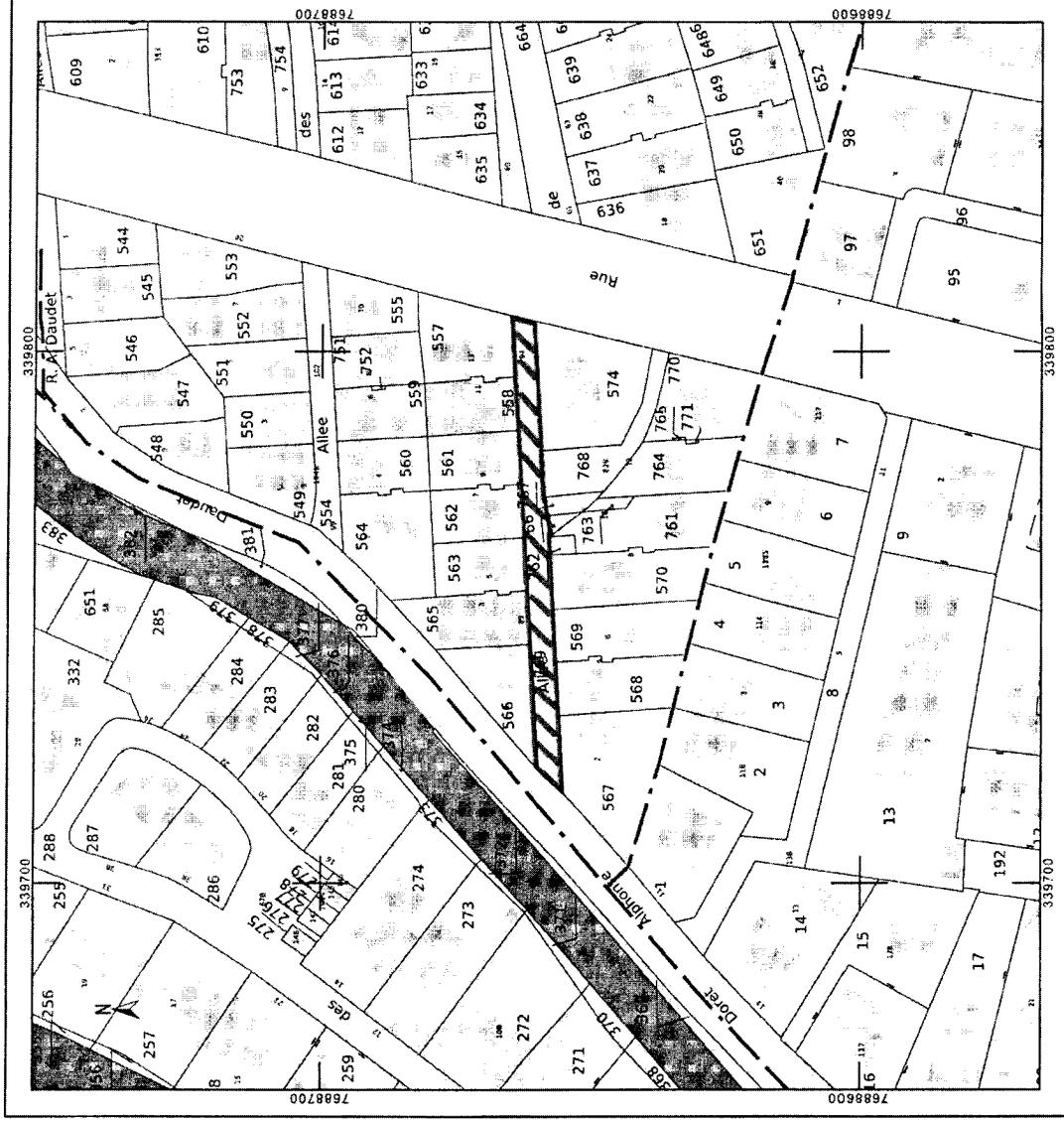
N° de terrier	N° de plan parcellaire	Propriétaire(s) présumé(s) selon matrice cadastrale	Référence Cadastre du Bien		Emprise acquise		Reliquat		
			Numéro	Lieu-dit	Surf. (m ²)	Numéro	Surf. (m ²)	Numéro	Surf. (m ²)
003	3	Propriétaire : SARL SUPELIA Bellevue – 42B rue du Finistère 97490 Sainte-Clotilde	DM 109	Les Camélias	789 m ²	DM 109	789 m ²	néant	néant

IDENTIFICATION DE(S) PROPRIETAIRE(S) ACTUELS :

La société SUPELIA SARL, créée le 05 août 1974, ayant pour numéro SIRET le 310.849.187 (100%) représentée par Madame LANGLOIS Corinne Raymonde Roberte, gérante, née le 01/07/1964 à Coulommiers (77), épouse de Monsieur GUENEAU Jean-Lou Emile, demeurant à Bellevue – 42B Chemin du Finistère – 97490 Sainte Clotilde

ORIGINE(S) DE PROPRIETE TELLE QU'ELLE(S) RESULTE(NT) DES RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS PAR LA COMMUNE :

1. Acte authentique de vente SIDR – LAW-YING René établi en date du 02 septembre 1969 par-devant Maître Yves ESPARON, notaire à Saint-Denis (Réunion), publié et enregistré au Bureau des Hypothèques de Saint-Denis le 24 septembre 1969 Volume 1818 n°39.
2. Acte de constitution de société dénommée « SUPELIA » dressé en date du 18 Février 1971 par Maître Yves ESPARON, notaire à Saint-Denis de la Réunion, publié et enregistré au Bureau des Hypothèques de Saint-Denis le 3 Mars 1971 Volume 1891 n°43.



<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p>	
<p>Parcelle DM 769</p> <p>Extrait de plan parcelle n° 004</p>	
<p>Département : LA REUNION</p> <p>Commune : SAINT DENIS</p>	
<p>Section : DM Feuille : 000 DM 01</p> <p>Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000</p> <p>Date d'édition : 02/06/2014 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGR92UTM</p>	
<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Saint Denis de la Reunion 1 rue Champ Fleuri CS 91013 97744 97744 SAINT-DENIS CEDEX 9 tél. 02.62.48.69.1 - fax 02.62.48.69.02 cdif.saint-denis-de-la-reunion@dgif.finances.gouv.fr</p>	
<p>Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr ©2012 Ministère de l'Économie et des Finances</p>	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140830-14512-2-DE
Date de réception préfecture : 02/09/2014

**PROJET DE RENOVATION URBAINE DES CAMELIAS - COMMUNE DE SAINT-DENIS (97400)
DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE : Parcelles DM 769.**

N° de terrier	N° de plan parcellaire	Propriétaire(s) présumé(s) selon matrice cadastrale	Référence Cadastre du Bien		Emprise acquise		Reliquat		
			Numéro	Lieu-dit	Surf. (m²)	Numéro	Surf. (m²)	Numéro	Surf. (m²)
004	4	Propriétaire : Société Immobilière du Département de la Réunion (en abrégé SIDR) 99 AV MAHATMA GANDHI 97441 Sainte-Suzanne	DM 769	Les Camélias	359 m²	DM 769	359 m²	néant	néant

IDENTIFICATION DE(S) PROPRIETAIRE(S) ACTUELS :

1. La SIDR, à concurrence de 14/15èmes des droits indivis portant sur la parcelle cadastrée DM 769 (ex-parcelle DM 573)
2. Les Consorts MINATCHY, à concurrence de 1/15ème des droits indivis sur la même parcelle DM 769, à savoir :
 - ✓ Madame CATHERINE Anne Odette, retraitée, demeurant à Saint-Denis de la Réunion, 3 rue de la Maternelle. Née à Saint-Denis (Réunion) le 12 septembre 1936. Veuve de Monsieur Louis Roger MINATCHY, né le 26 août 1935 à Saint-Benoît (Réunion) et non remariée.
 - ✓ Monsieur MINATCHY Jean Michel, monteur, demeurant à Neuilly-sur-Marne (93330) 65 rue du 11 Novembre. Né à Saint-Denis (97400) le 4 avril 1959. Marié à Madame France-May M'GAYA le 31 juillet 2010 sous le régime de la séparation de biens.
 - ✓ Monsieur MINATCHY Georges Philippe, peintre, demeurant à Courbevoie (92400) 33 rue des Etudiants. Né à Saint-Denis (97400) le 3 avril 1960. Célibataire.
 - ✓ Monsieur MINATCHY Expédit Jean Louis, employé EDF. Né à Saint-Denis (97400) le 27 avril 1961. Célibataire.
 - ✓ Mademoiselle MINATCHY Marie Ghislaine, demeurant à Le Cannet (06110) 8 rue Lacalade – Le Belvédère. Née à Saint-Denis (97400) le 29 novembre 1963. Célibataire.
 - ✓ Mademoiselle MINATCHY Marie Anick, sans profession, demeurant à Saint-Denis (97400) 3 rue de la Maternelle. Née à Saint-Denis (97400) le 7 juillet 1965. Célibataire.
 - ✓ Madame MINATCHY Marie Louise, aide animatrice, demeurant à Saint-Denis (97400) rue du Bois Noir – Apt n°26 – Bât. C, SHLMR. Née à Saint-Denis (97400) le 18 septembre 1966. Divorcée de Monsieur Jean-François ICHIZA.
 - ✓ Mademoiselle MINATCHY Fabiola Marie Nathalie, demeurant à Fourques (30300) 8 rue Près d'Arlac – Le Mas de Provence. Née à Saint-Denis (97400) le 18 juin 1974. Célibataire.

ORIGINE(S) DE PROPRIETE TELLE QU'ELLE(S) RESULTE(NT) DES RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS PAR LA COMMUNE :

... de la SIDR (14/15ème des droits indivis de la parcelle DM 769) :

1. Acte authentique de vente CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER – SIDR établi en date des 12 et 25 novembre 1947 par-devant Maître Auguste Marcel CAZANOVE, lors notaire à Saint-Denis (Réunion), publié et enregistré au Bureau des Hypothèques de Saint-Denis le 7 janvier 1958 Volume 1405 n°49. La SIDR détient 12/15ème des droits indivis de la parcelle DM 769.
2. Acte de vente PAYET JEAN RENE – SIDR portant sur les droits indivis de la parcelle DM 769 (1/15ème) établi en date du 09 décembre 2011 par Maître Julie ABEL,

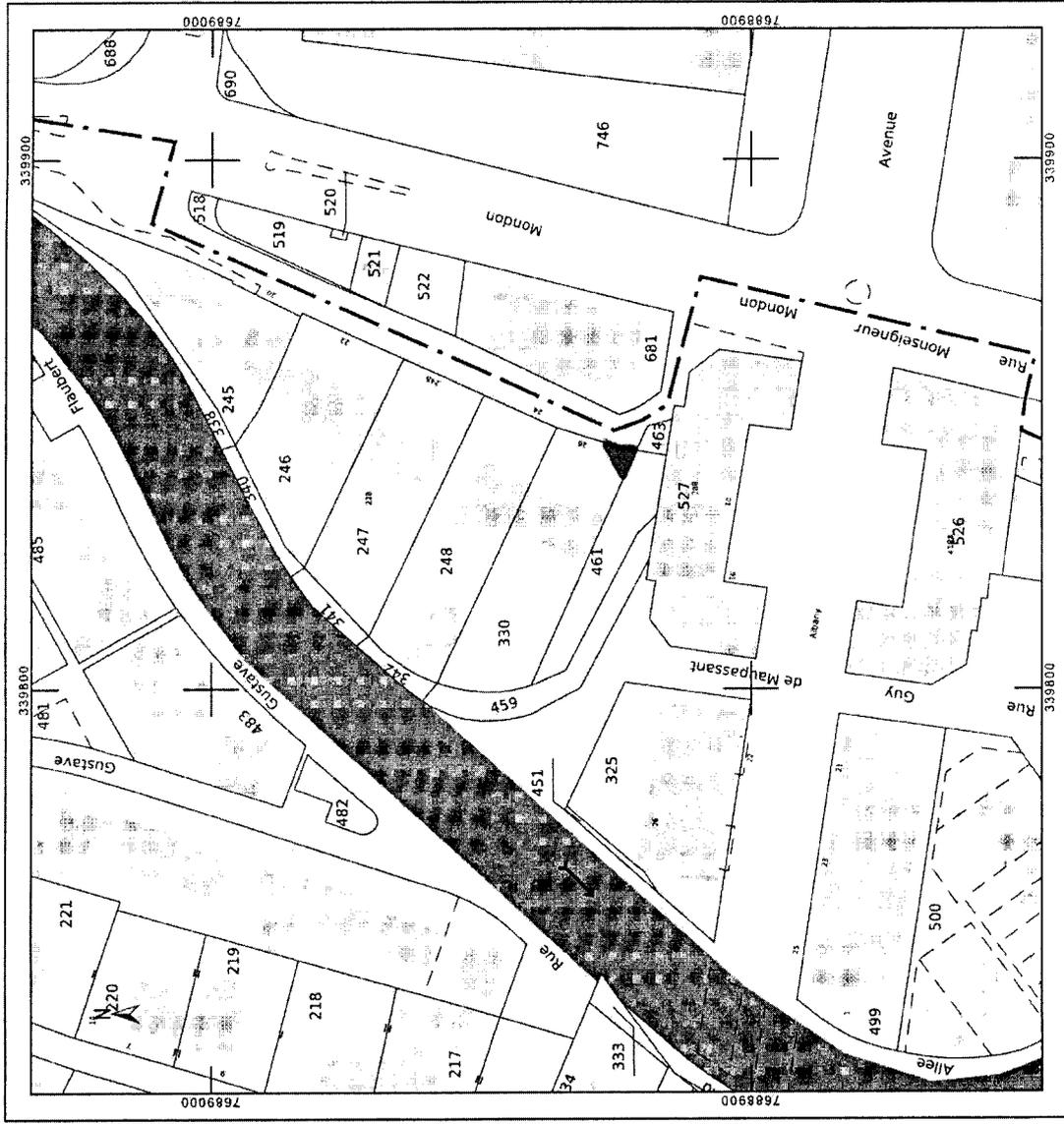
notaire à Saint-Denis 5^{ème} Réunion), publié et enregistré au Bureau des Hypothèques de Saint-Denis le **04 janvier 2012 Volume 2012P N°67**.

3. Acte de vente ROBERT René Michel – SIDR portant sur les droits indivis de la parcelle DM 769 (1/15^{ème}) établi en date du 28 mars 2013 par-devant l'étude de Maître Julie ABEL (notaire à la Réunion) publié et enregistré au Bureau des Hypothèques de Saint-Denis le **17 avril 2013 Volume 2013P N°2303**.

... des Consorts MINATCHY (1/15^{ème} des droits indivis de la parcelle DM 769) :

4. Acte authentique de vente SIDR – MINATCHY Louis Roger établi en date du 16 mai 1991 par Maître Jean-Marc MAREL, notaire à Saint-Denis (Réunion) publié et enregistré au Bureau des Hypothèques de Saint-Denis le **14 juin 1991 Volume 1991P N°2485**.

<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p>	
<p>Parcelle DL 330 partie</p> <p>Extrait de plan parcellaire n°005 :</p>	
<p>Département : LA REUNION</p> <p>Commune : SAINT DENIS</p>	<p>Section : DL Feuille : 000 DL 01</p> <p>Echelle d'origine : 1/10000 Echelle d'édition : 1/10000</p> <p>Date d'édition : 02/06/2014 (niveau honoraire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGR92UTM</p>
<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré, par le centre des impôts forcé(s) suivant : Saint Denis de la Réunion 1 rue Champ Fleuri CS 91013 97744 97744 SAINT-DENIS CEDEX 9 tél. 02.62.48.69.1 - fax 02.62.48.69.02 cdif.saint-denis-de-la-reunion@gdfp.finances.gouv.fr</p>	
<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr ©2012 Ministère de l'Économie et des Finances</p>	



**PROJET DE RENOVATION URBAINE DES CAMELIAS - COMMUNE DE SAINT-DENIS (97400)
DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE : Parcelle DL 330 partie**

N° de terrier	N° de plan parcellaire	Propriétaire(s) présumé(s) selon matrice cadastrale	Référence Cadastre du Bien		Emprise acquise		Reliquat		
			Numéro	Lieu-dit	Surf. Cad	Numéro	Surf. cad	Numéro	Surf. Cad
005	5	Propriétaire : LA MUTUALITE DE LA REUNION 14 Boulevard Doret 97400 SAINT-DENIS	DL 330	Les Camélias	845 m ²	DL 330 partie	18 m ²	DL 330 partie	827 m ²

IDENTIFICATION DE(S) PROPRIETAIRE(S) ACTUELS :

LA MUTUALITE DE LA REUNION, société créée le 10 novembre 1980
Ayant pour numéro SIRET : 321 073 470
Siège social : 14 Bd Doret – 97400 Saint-Denis
Représentée par son directeur financier, Madame Gisèle MAGNO.

ORIGINE(S) DE PROPRIETE TELLE QU'ELLE(S) RESULTE(NT) DES RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS PAR LA COMMUNE :

Acte de vente par les Consorts CHAN-KEE-SHEUNG et NICOLE à LA MUTUALITE DE LA REUNION établi par Maître Marie-Josée AH-FENNE, notaire associé à Saint-Denis de la Réunion, le 26 mars 2014 publié et enregistré au Bureau des Hypothèques de Saint-Denis le 07 avril 2014 Volume 2014P N°2033 .

ANNEXE : ARRETE PREFECTORAL N° 13-2143/SG/DRCTCV/4 du 18 novembre 2013

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140830-14512-2-DE
Date de réception préfecture : 02/09/2014



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

Préfecture

Direction des relations
avec les collectivités territoriales
et du cadre de vie

Bureau de l'environnement

Référence à rappeler :

**ARRETE N°13- 2143 /SG/DRCTCV/4
enregistré le 18 novembre 2013**

**déclarant d'utilité publique les acquisitions et travaux nécessaires au projet
de rénovation urbaine du quartier des Camélias (périmètre ANRU),
sur le territoire de la commune de Saint-Denis.**

**LE PREFET DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L 11-1 à L 11-5 et suivants ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 avril 2011 approuvant le projet de rénovation urbaine du quartier des Camélias (périmètre ANRU) et autorisant le maire à solliciter la déclaration d'utilité publique correspondante ;

Vu la demande et le dossier déposé par le maire de Saint-Denis en date du 9 juin 2011 pour être soumis à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de cette opération ;

Vu l'arrêté n°12-1991/SG/DRCTCV4 du 19 décembre 2012 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de rénovation urbaine du quartier des Camélias (périmètre ANRU), au titre des codes de l'expropriation et de l'environnement « étude d'impact », sur le territoire de la commune de Saint-Denis ;

Vu l'arrêté n°13-16/SG/DRCTCTV4 en date du 9 janvier 2013 modifiant l'arrêté n°12-1991/SG/DRCTCV4 du 19 décembre 2012 ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 28 septembre 2012 ;

Vu le dossier d'enquête constitué comme il est dit aux articles R. 11-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et le registre y afférent ;

Vu les pièces constatant que l'avis d'ouverture d'enquête a été publié, affiché et inséré dans deux journaux diffusés dans le département le 10 janvier 2013 et rappelé dans lesdits journaux le 28 janvier 2013 et que le dossier d'enquête est resté déposé pendant 32 jours consécutifs à la mairie de Saint-Denis ainsi qu'en mairie annexe des Camélias ;

Vu les résultats de l'enquête publique, notamment le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique de l'opération en date du 27 mars 2013 ;

Vu la lettre en date du 11 avril 2013 du préfet de La Réunion sollicitant l'avis, sous un délai de six mois, de l'organe délibérant de la collectivité concernée, se prononçant par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Denis du 21 septembre 2013 se prononçant sur l'intérêt général de l'opération de rénovation urbaine du quartier des Camélias (périmètre ANRU), sur le territoire de la commune de Saint-Denis ;

Considérant que cette opération présente un caractère d'utilité publique tel qu'exposé par le document, annexé au présent arrêté et requis conformément à l'article L 11-1-1 du code de l'expropriation ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} - Sont déclarés d'utilité publique, au profit de la commune de Saint-Denis, les acquisitions et travaux nécessaires au projet de rénovation urbaine du quartier des Camélias (périmètre ANRU), sur le territoire de la commune de Saint-Denis.

ARTICLE 2 - La commune de Saint-Denis est autorisée à acquérir soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les immeubles indiqués au plan ci-annexé et qui sont nécessaires à la réalisation de l'opération envisagée.

ARTICLE 3 - L'expropriation devra être accomplie dans le délai de cinq ans à compter du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Le maître d'ouvrage s'engage à respecter les prescriptions suivantes :

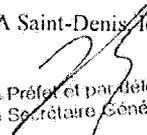
- assurer un entretien pérenne des espaces verts en phase d'exploitation afin d'éviter la prolifération des espèces exotiques envahissantes ;
- procéder à des analyses de sols visant à localiser d'éventuelles pollutions par le plomb en privilégiant les secteurs à risques pour l'exposition des enfants, dans le cadre de la prévention du saturnisme infantile (ex : zones de dépôts sauvages de déchets avec présence de véhicules hors d'usage et/ou de batteries). Les résultats de ces analyses devront être communiqués à l'Agence de Santé Océan Indien (ARS OI).

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/09/2014

Gilbert ANNETTE

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de Réunion et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Saint-Denis, dans le délai de deux mois, à compter de sa publication pour la déclaration d'utilité publique.

ARTICLE 6 - Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de Saint-Denis sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Saint-Denis le 18 NOV. 2013

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Xavier BRUNETIERE 

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140830-14512-2-DE
Date de réception préfecture : 02/09/2014